

L'insondable voie européenne de la Suisse



Jean Russotto

Dire ce que sera le positionnement de la Suisse à l'égard de l'Union européenne à la fin de cette année, à savoir le principe d'un rapprochement, stable et pérenne, relève de la prédiction, presque de la divination.

Cette année 2026 est un feu d'artifice européen, en Suisse pour certains et un pétard mouillé pour d'autres. Deux événements marquent le paysage politique. D'abord un vote référendaire le 14 juin qui dira si la Suisse entend ou pas limiter sa population à 10 millions, dans un avenir relativement lointain (2050), couplé avec une dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes, qui entraînerait une rupture des liens actuels avec l'UE.

Ensuite un vote du Parlement suisse sur le paquet des accords négociés avec l'UE (les Bilatérales III) devrait, on l'espère, intervenir à la fin de cette année. Suite à quoi, le peuple suisse sera appelé à voter, également dans un référendum pour décider s'il accepte ledit paquet. La date de ce référendum est encore incertaine mais pourrait se situer en 2028 - après l'élection d'un nouveau Conseil fédéral en octobre 2027.

Le dilemme ambiant est donc palpable. Si, le 14 juin, la Suisse, fatiguée et excédée par des flux migratoires soi-disant excessifs et mal contrôlés, décide d'approuver l'initiative, serait envoyer à Bruxelles un message on ne peut plus ambigu du type « je t'aime, moi non plus », dans une relation où les hauts sont aussi nombreux que les bas. Un casse-tête mais pas le premier, dira-t-on ; cependant une situation particulièrement difficile pour l'économie.

On se doit de le souligner : voter sur cette initiative est un acte démocratique, une décision populaire, largement incontrôlable par les autorités suisses. Le peuple suisse qu'on appelle le « souverain » s'informe, consulte, débat et vote en toute légitimité, relativement bien informé. Ainsi, rien de plus normal dans une démocratie directe ; toutefois, les conséquences de l'acceptation de l'initiative pourraient être lourdes de conséquences. Dans la logique du système européen, dire non à la libre circulation des personnes, plus précisément les travailleurs qui voudraient s'établir en Suisse, ne peut être qu'un signal négatif. La libre circulation est l'un des quatre grands piliers de l'UE et représente la base tangible de la construction européenne. L'UE - qui n'en est pas à sa première surprise - pourrait faire le dos rond, maugréer et accepter le résultat comme étant l'opinion du peuple suisse. Cela, nonobstant la prochaine étape du processus de

rapprochement, lui aussi critique, à savoir le futur vote sur le paquet des Bilatérales III.

Ou, à l'inverse, dans un mouvement de mauvaise humeur, l'UE, c'est à dire la Commission européenne et les Etats membres, réagissent négativement et, qui sait, défont en partie ce qui a été déjà fait avec les accords signés. Ou encore, l'UE pourrait également geler la relation avec la Suisse jusqu'au moment où le paquet d'accords est accepté en vote populaire. Et, sur ce dernier aspect, même si les nouveaux accords sont d'une qualité exceptionnelle, incontestablement bénéfiques pour le pays, ils sont déjà soumis à une solide vague de critiques politiques et économiques.

Dans ce qui risque d'être un tohu-bohu interne, il y a de quoi se faire quelques soucis pour l'économie suisse. Peut-on vraiment prendre ses distances avec l'UE tout en conservant un accès privilégié à l'immense marché intérieur ? Ou alors opter, inopinément ou pas, pour une voie plus indépendante dans un monde bouleversé où la Suisse demeurerait inutilement et dangereusement solitaire. Toutes ces interrogations sont délicates et il faudra y répondre sereinement et choisir, prudemment, avec intelligence. Il en va de l'avenir de la Suisse, de sa prospérité et de sa place dans notre nouveau monde. ■

JEAN RUSSOTTO,
Président du Comité CH-UE

Fin de rédaction le 17 avril 2026